



INFOS LOCALES CHAZÉ-SUR-ARGOS

Horaires de mairie et Agence Postale:
Du lundi au vendredi: de 8h à 12h30 - 1er, 3ème et 5ème samedi de 8h30 à 11h30
Permanences du Maire:
Lundi/mardi/jeudi/vendredi: de 10h30 à 12h00
Contact Mairie:
Téléphone: 02.41.61.41.82
Mail: mairie.chazesurargos@wanadoo.fr
Contact Agence Postale: 02.41.26.01.95



N° 63 Mars Avril Mai 2022

- *Compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 28 mars 2022*

SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal VOTE à la majorité, comme suit, les subventions pour 2022 :

Transport Chazéen : 77,00 euros.

STEP : 655,50 euros. (Mme HAMARD s'abstient)

GIC : 300,00 euros.

Club nature : 150,00 euros.

ASCV : 575,00 euros.

Club de la gaieté : 110,00 euros. (Mme COUE s'abstient)

La Chazéenne : 1 380,00 euros. (Mme HAMARD s'abstient)

APEL St Joseph : 480,00 euros.

APE Alexandre Jardin : 480,00 euros.

Maisons fleuries : 500,00 euros. (Mme SIMON s'abstient)

Théâtre des Saules : 730,00 euros. (Remboursement ensuite par l'association de 400,00 euros pour la location de la salle du rocher pour les séances du théâtre)

Harmo'nimaux : 480,00 euros.

FDGDON Erdre-Argos : 842,40 euros.

Soit un total de 6 359,90 euros.

IMPOTS LOCAUX 2022 :

Le Conseil Municipal DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti et ARRETE donc les taux d'imposition suivants pour l'année 2022 :

→ 38,44 % pour le foncier bâti.

→ 36,27 % pour le foncier non bâti.

Le produit fiscal attendu pour ces deux taxes sera de 345 004 euros.

Assainissements :

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2021 de l'assainissement qui s'établissent comme suit :

En section d'exploitation, les dépenses s'élèvent à 25 188,85 euros et les recettes à 30 673,53 euros, d'où un excédent de 5 484,68 euros.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 20 707,21 euros et les recettes à 15 668,07 euros, d'où un déficit de 5 039,14 euros.

Le Conseil Municipal APPROUVE le transfert des résultats budgétaires de clôture 2021 du budget annexe de l'assainissement collectif à Anjou Bleu Communauté comme définit ci-dessous :

Résultat d'exploitation de clôture : 30 977,52 euros

Résultat d'investissement de clôture : 1 669,07 euros

LOTISSEMENT DE LA BOIVINIÈRE :

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2021 du lotissement de la Boivinière qui s'établissent comme suit :

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 77 185,41 euros et les recettes à 98 126,42 euros, d'où un excédent de 20 941,01 euros.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à **70 871,00** euros et les recettes à **33 917,54** euros, d'où un déficit de **36 953,46** euros.

Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 du budget lotissement 2021 de la façon suivante :

Déficit antérieur : **799,76** euros.

Excédent 2021 : **20 941,01** euros.

Soit un total de **20 141,25** euros affectés de la manière suivante :

➔ **20 141,25** euros au compte 002 en fonctionnement.

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le projet de budget primitif du lotissement pour l'exercice 2022 arrêté comme suit :

En section de fonctionnement, un budget qui s'élève à **250 000,00** euros.

En section d'investissement, un budget qui s'élève à **294 667,25** euros.

COMMUNE :

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2021 de la Commune qui s'établissent comme suit :

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à **715 733,53** euros et les recettes à **817 093,22** euros, d'où un excédent de **101 359,69** euros auquel il convient d'ajouter le solde de la dissolution du budget CCAS, d'un montant de **1 009,85** euros, soit un total de **102 369,54** euros.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à **106 015,20** euros et les recettes à **122 805,42** euros, d'où un excédent de **16 790,22** euros.

Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 du budget communal 2021 de la façon suivante :

Excédent antérieur : **162 002,52** euros.

Excédent 2021 : **102 369,54** euros.

Résultat reporté du budget assainissement 2021 : **30 977,52** euros

Soit un total de **295 349,58** euros affectés de la manière suivante :

➔ **102 369,54** euros au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).

➔ **192 980,04** euros au compte 002 en fonctionnement.

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le projet de budget primitif de la Commune pour l'exercice 2022 arrêté comme suit :

En section de fonctionnement, un budget qui s'élève à **995 761,04** euros.

En section d'investissement, un budget qui s'élève à **327 638,57** euros.

CAFE-RESTAURANT SITUE 11 PLACE ST JULIEN :

Le Conseil Municipal fixe à 900 euros HT le montant du loyer pour la location du commerce du vendredi 25 mars au vendredi 13 mai inclus et CHARGE Mme le Maire de signer une convention de mise à disposition avec la société CURIOSA Films.

LOTISSEMENT DE LA BOIVINIERE (2EME TRANCHE) :

Après avoir pris connaissance du résultat de l'appel d'offres VRD, le Conseil Municipal AUTORISE Mme le Maire à signer la convention dans le cadre d'une offre de concours pour la prise en charge des travaux d'eau potable sous maîtrise d'œuvre du Syndicat d'eau de l'Anjou.

PETR DU SEGREEN :

Le Conseil Municipal AUTORISE Mme le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition du service commun du PETR du Segréen pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

CITY-STADE :

Le Conseil Municipal, après un vote, CHOISIT l'emplacement situé près de l'école Alexandre Jardin pour la construction du city stade et DECIDE de déposer un dossier de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

LA BOUTIQUE ASSOCIATIVE :

Le Conseil Municipal, après un vote, FIXE à 35 euros le montant annuel du droit de place pour le marché hebdomadaire.

- *Compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 2 mai 2022*

SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal VOTE, à l'unanimité, une subvention de **200,00** euros pour la FNACA.

LOTISSEMENT DE LA BOIVINIÈRE :

Le Conseil Municipal RETIENT, à l'unanimité, l'offre du Crédit Mutuel Anjou pour un prêt d'un montant de **150 000** euros, pour une durée de **7** ans au taux fixe de **0,70** % afin de financer la 2^{ème} tranche de travaux du lotissement.

LOTISSEMENT DE LA BOIVINIÈRE (2ÈME TRANCHE) :

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, l'avant-projet détaillé du SIEML qui s'élève à **119 111,82** euros pour le réseau de distribution publique d'électricité interne et externe, pour le réseau d'éclairage public et le contrôle conformité APAVE, le génie civil télécommunications, pour un transformateur et un contrôle de sécurité par un coordonnateur. La participation de la Commune sera de **77 143,10** euros.

PARCELLE CADASTREE ZN 169 :

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de vendre à M. GUILLEUX Gérard la parcelle cadastrée section ZN n° 169, d'une superficie de **1 512** m², au prix de **20 249,20** euros.

RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE LA MAIRIE :

Le Conseil Municipal AUTORISE Mme le Maire à solliciter auprès de la Région une subvention dans le cadre des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics, d'un montant de **16 600** € (50 euros x 332 m² SHAB).

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Le Conseil Municipal FAIT LE CHOIX d'acheter un nouveau photocopieur auprès de la société RICOH pour un montant HT de **3 500** euros. L'ancien photocopieur sera déplacé à l'école Publique Alexandre Jardin.

FILIERE MEDICO-SOCIALE :

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de créer un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, à temps non complet, et CHARGE Mme le Maire de nommer l'agent en place sur ce poste.

ELECTIONS LEGISLATIVES :

Le Conseil Municipal met en place des tours de garde pour les élections législatives des dimanches 12 et 19 juin 2022.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au lundi 13 juin 2022 à 20 h 30.



L'association FAMILLES RURALES recherche de nouveaux bénévoles afin de pérenniser l'association et ce pour assurer notamment les services pour les enfants (restauration scolaire, centre de loisirs)

HORAIRE LEGAL DE TONTE DE PELOUSE : JOURS OUVRABLES, SAMEDI ET DIMANCHE

Horaires de tonte pendant les jours ouvrables Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.

Horaires d'utilisation de la tondeuse à gazon le samedi De 9h à 12h et de 15h à 19h.

Horaires de tonte le dimanche De 10h à 12h et dans certaines communes, de 16h à 18h.

Horaires de tonte les jours fériés De 10h à 12h.

Conflit de voisinage

"La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres".

Entre voisins, on ne peut pas tout se permettre (nuisances sonores, barbecue, etc.). Voici quelques conseils pratiques et faciles à suivre pour éviter un conflit de voisinage (dont la 1ère cause est le bruit).

En premier lieu, rechercher une solution à l'amiable, comme rencontrer son voisin pour dialoguer et expliquer ou lui envoyer une simple lettre. Une lettre recommandée pourra suivre.

Puis, avant un procès, contacter le bureau du SIC de Candé (au 02 41 94 19 40 ou lors des permanences effectuées les 1er et 3ème lundi de chaque mois) qui prendra attache, pour vous, avec le conciliateur. Cette démarche est gratuite.

Si malgré vos tentatives de conciliation, la gêne perdure, saisir le maire de la commune pour faire constater la nuisance. Un courrier de la municipalité à l'auteur du trouble sera envoyé avant une possible action en justice (le maire n'a pas d'obligation juridique pour intervenir dans ce domaine mais il doit vérifier que ce trouble n'est pas non plus une atteinte à l'ordre public).

A noter, les horaires relatifs au bruit sont fixés par arrêté municipal.

Restons courtois et respectueux les uns envers les autres.

Les 12 et 19 juin, le bureau de vote sera ouvert de 08h à 18h

Les élections législatives **servent à élire les députés**. Les députés siègent à l'Assemblée nationale. Ils sont élus au suffrage universel direct par les électeurs français inscrits sur les listes électorales.



Dates à retenir :

- Kermesse de l'école St Joseph : le 19 juin
- Fête de l'école Alexandre Jardin : le 26 juin



Focus sur le café des citoyens offert par la mairie le 15 mai dernier, l'occasion de rencontrer les nouveaux arrivants sous le soleil



Les curieuses contrées, organisées par l'équipe d'animations de l'ESC, nous a fait faire une ballade de 5kms à pied, nous a ensuite offert un apéritif dinatoire ainsi qu'un concert avec un groupe angevin. Merci à vous

A vos agendas la guinguette se prépare :

Du mardi au jeudi (livret des animations disponible en mairie)

Temps forts les jeudis soirs à partir de 18h

1ÈRE SEMAINE (DU 6 AU 7/07) à Loiré.

Nocturne le jeudi 07/07

2ÈME SEMAINE (DU 12 AU 13/07) à Chazé.

Nocturne exceptionnellement le mercredi soir 13/07

3ÈME SEMAINE (DU 19 AU 21 JUILLET) à Candé.

Nocturne le jeudi soir 21/07

4ÈME SEMAINE (DU 26 AU 28 JUILLET) à Angrie.

Nocturne le jeudi soir 28/07



**La Boutique associative de Challain la Potherie est présente
tous les samedis matins de 9h30 à 12h30**

salle Saint Joseph

(en face de la bibliothèque)

Possibilité de passer commande à l'avance
au 02 41 26 67 43

Fruits, légumes, viandes, et beaucoup d'autres produits de circuits courts
C'est aussi un lieu de rencontre et un moment convivial

Retrouvez votre épicerie locale, produits artisanaux...
<https://www.facebook.com/LaBoutiqueAssociative/>

The background of the text is a dark blue color decorated with colorful confetti, streamers, and illustrations of a guitar on the left and maracas on the right.

LE COMITÉ DES FÊTES DE CHAZÉ-SUR-ARGOS

**LE COMITÉ DES FÊTES EST UNE ASSOCIATION
FONDÉE LE 16 JUIN 1952. CETTE ASSOCIATION, À
BUT NON LUCRATIF, COORDONNAIT ET
ORGANISAIT DES MANIFESTIONS POPULAIRES ET
FESTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE CHAZÉ-SUR-
ARGOS.**

**L'OBJECTIF DU COMITÉ DES FÊTES ÉTAIT DONC DE
PARTICIPER À L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE AU
BÉNÉFICE DE LA POPULATION CHAZÉENNE.**

**MALHEUREUSEMENT, CETTE ASSOCIATION EST
TOMBÉE DANS L'OUBLI DANS LES ANNÉES 90...
QUELQUES BÉNÉVOLES L'ONT PERMIS DE
RENAÎTRE !!!**

**SI VOUS SOUHAITEZ REVIVRE LES BEAUX
MOMENTS DE VOTRE ENFANCE, ANIMER ET
ÉGAYER LES RUES DE NOTRE COMMUNE,
N'HÉSITÉS PAS À CONTACTER LA MAIRIE AU
02.41.61.41.82.**

Une nouvelle réalisation grâce à la nouvelle bétonnière et Stéphane, notre agent du service technique !!!

Un accès, avec des marches et une main courante, a été réalisé à l'arrière du cimetière (côté rue du Val d'Argos).



Après la réalisation d'une rampe d'accès en béton par les agents du service technique, des travaux d'émulsion ont été réalisés autour de la Chapelle de la Croix Marie.

L'édifice religieux est désormais plus facilement accessible pour les personnes à mobilité réduite.

TRAVAUX/PROJETS 2022

FONCTIONNEMENT :

Préau Complexe sportif

Rénovation salle annexe du Rocher

Remplacement volets école publique

Remplacement plaque fibre ciment école publique

Rénovation logement 1 Place de la Fontaine

Elagage sapins terrain de foot

INVESTISSEMENT :

Rénovation thermique Mairie

Caméras Atelier Municipal

Armoire négative restaurant

Photocopieur

Achat de panneaux et numéros

Remplacement ou création prises + guirlandes

Restauration registre d'Etat Civil

Achat matériel : perforateur, nettoyeur haute pression, cireuse à parquet, bétonnière

Bancs salle de sports

Restauration cloches église St Julien

Chemin piéton rue des Moissons

Achat panneau numérique d'informations

Implantation terrain multisports (city-stade)

2^{ème} tranche du Lotissement de la Boivinière

Achat matériels cantine

• *Communiqué de presse de l'OFB (Office Français de la Biodiversité)*

EN PERIODE DE NIDIFICATION DES OISEAUX, L'OFB PRECONISE DE NE PAS TAILLER LES HAIES DU 15 MARS AU 31 JUILLET

En France, depuis les années 1950, 70% du linéaire de haies a disparu y compris dans des régions bocagères comme les Pays de la Loire. Pourtant, les haies remplissent de nombreux rôles et sont très favorables à la biodiversité.

Les haies sont les championnes de la biodiversité en milieu agricole. Elles hébergent de nombreuses espèces végétales et animales. Quand elles sont bien gérées, elles peuvent accueillir jusqu'à 35 espèces de mammifères, 80 espèces d'oiseaux, 8 espèces de chauves-souris, 15 espèces reptiles-amphibiens ou 100 espèces d'insectes. D'où l'importance d'avoir des haies hautes, larges et reliées entre elles.

Les haies rendent aussi de nombreux services aux agriculteurs : protection des cultures contre le vent, bien-être des troupeaux, lutte contre l'érosion des sols, fourniture de bois ou de litière, refuge d'auxiliaires de cultures et de pollinisateurs...

A partir de la mi-mars, la saison de reproduction et de nidification des oiseaux commence. Pour protéger les oiseaux pendant cette période, la Politique Agricole Commune (PAC) interdit aux agriculteurs de tailler les haies du 1er avril au 31 juillet.

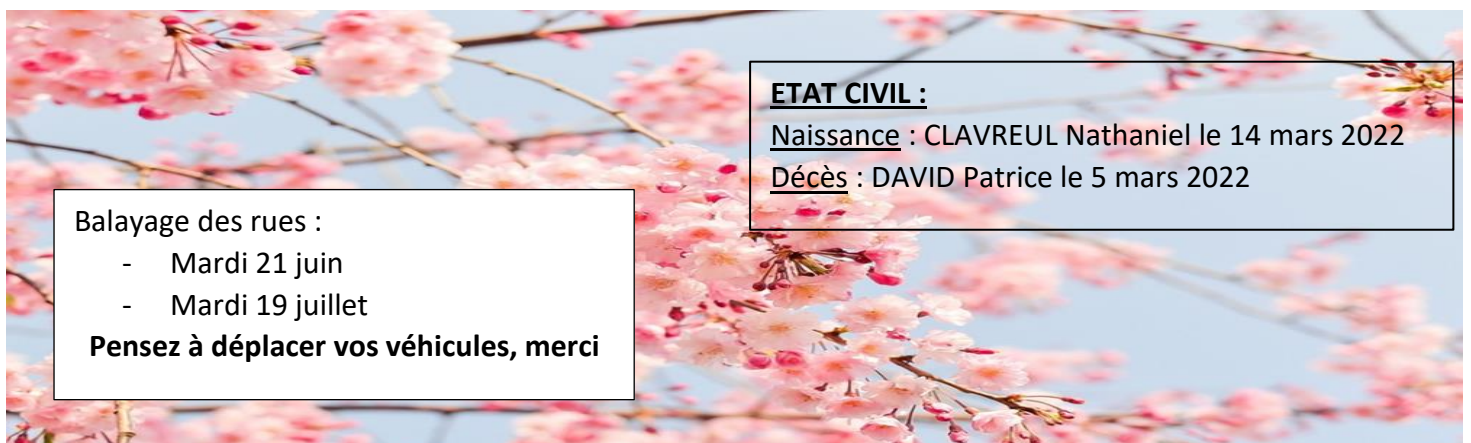
L'OFB encourage les collectivités, les professionnels et les particuliers à éviter la taille des haies et l'élagage des arbres du 15 mars au 31 juillet pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie. L'enjeu est de taille car actuellement, 32 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacés d'extinction selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

De plus, de nombreuses espèces que l'on trouve dans la haie sont protégées. Outre les oiseaux, les vieux arbres peuvent par exemple héberger des chauves-souris ou des insectes protégés (Grand Capricorne, Rosalie des Alpes, Pique-prune). Or la destruction, l'altération ou la dégradation d'habitats d'espèces protégées constituent un délit et les peines encourues peuvent être sévères.

Il est important d'éviter tout arrachage de haies. Des aides sont également disponibles pour replanter des haies grâce au Conseil Départemental ou au projet régional Ligerbocage.

Au titre du code de l'urbanisme, les communes qui le souhaite peuvent engager une démarche de préservation des haies présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique et définir les prescriptions pour assurer leur protection.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service départemental de Maine-et-Loire sd49@ofb.gouv.fr ou Xavière Grosbois – chargée de mission agroécologie à la direction régionale Pays de la Loire, xaviere.grosbois@ofb.gouv.fr



Balayage des rues :

- Mardi 21 juin
- Mardi 19 juillet

Pensez à déplacer vos véhicules, merci

ETAT CIVIL :

Naissance : CLAVREUL Nathaniel le 14 mars 2022

Décès : DAVID Patrice le 5 mars 2022